

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
COMMISSIE VOOR DE BUITENLANDSE AANGELEGENHEDEN

SÉANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 1997
VERGADERING VAN DONDERDAG 23 OKTOBER 1997

SOMMAIRE :

INHOUDSOPGAVE :

DEMANDES D'EXPLICATIONS (Discussion):

Demande d'explications de Mme Lizin au Premier ministre sur «le sommet de la Francophonie qui se tiendra en novembre à Hanoï».

Orateurs : **Mme Lizin, M. Dehaene**, Premier ministre, p. 880.

Demande d'explications de Mme Lizin au ministre des Affaires étrangères sur «le sort de Souha Bechara, détenue dans un camp au Liban».

Orateurs : **Mme Lizin, M. Derycke**, ministre des Affaires étrangères, p. 881.

VRAGEN OM UITLEG (Bespreking):

Vraag om uitleg van mevrouw Lizin aan de eerste minister over «de top van de 'Francophonie' die in november van dit jaar te Hanoï wordt gehouden».

Sprekers : **mevrouw Lizin, de heer Dehaene**, eerste minister, blz. 880.

Vraag om uitleg van mevrouw Lizin aan de minister van Buitenlandse Zaken over «het lot van Souha Bechara, die opgesloten is in een kamp in Libanon».

Sprekers : **mevrouw Lizin, de heer Derycke**, minister van Buitenlandse Zaken, blz. 881.

PRÉSIDENCE DE M. VAUTMANS, PRÉSIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER VAUTMANS, VOORZITTER

La séance est ouverte à 10 h 05.
De vergadering wordt geopend om 10.05 uur.

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME LIZIN AU PREMIER MINISTRE SUR «LE SOMMET DE LA FRANCOPHONIE QUI SE TIENDRA EN NOVEMBRE À HANOÏ»

VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW LIZIN AAN DE EERSTE MINISTER OVER «DE TOP VAN DE 'FRANCOPHONIE' DIE IN NOVEMBER VAN DIT JAAR TE HANOÏ WORDT GEHOUDEN»

M. le président. — L'ordre du jour appelle la demande d'explications de Mme Lizin au Premier ministre.

La parole est à Mme Lizin.

Mme Lizin (PS). — Monsieur le président, ma demande d'explications est simple. Notre Premier ministre participera au sommet de la Francophonie en tant que représentant du gouvernement.

Pourriez-vous, monsieur le Premier ministre, nous indiquer les éléments qui composeront la position de la Belgique? Quels sont les membres du gouvernement qui vous accompagneront? Quelle sera l'attitude de la Belgique en ce qui concerne la présidence et l'exécutif de l'Agence de coopération culturelle et technique?

Selon vous, quels sont les points importants sur lesquels la Belgique pourrait prendre une attitude volontariste? Je pense particulièrement à la promotion de la langue française dans les secteurs de l'information et d'autres secteurs de pointe et au soutien de la langue française dans les pays africains. Quel budget la Belgique consacrerait-elle à cette politique? Quel sera le budget général de ce déplacement?

M. le président. — La parole est au Premier ministre.

M. Dehaene, Premier ministre. — Monsieur le président, la Belgique participera en effet au sommet de la Francophonie à Hanoï. Ce type de sommet s'adresse aux États, qu'ils soient unilingues, bilingues ou trilingues.

Je conduirai la délégation pour le niveau fédéral, mais dans notre pays, les communautés sont également responsables des relations extérieures pour les domaines qui sont de leurs compétences. La Communauté française enverra donc une délégation sous la conduite de Mme Onkelinx.

Lors de la conférence ministérielle qui précédera le sommet, la délégation fédérale sera chapeautéée par le ministre de la Politique scientifique, M. Ylief, et celle de la Communauté française par le ministre des Relations internationales de la Communauté française, M. Ancion.

Lors de cette discussion sera abordée la question de la direction de l'Organisation de la Francophonie. Un consensus — que nous soutenons — semble se dégager en faveur de la candidature de M. Boutros-Ghali au poste de secrétaire général. Se pose aussi la question de la candidature de M. Roger Dehaybe, actuel commissaire général aux relations internationales de la Communauté française de Belgique, au poste d'administrateur général de l'Agence de coopération culturelle et technique. Cette candidature a reçu le plein soutien du gouvernement fédéral et est appuyée par des efforts diplomatiques de la Belgique à l'égard des pays participant au sommet. Nous soutiendrons cette candidature jusqu'à la réunion de Hanoï.

Un certain nombre de thèmes de politique générale seront abordés dans le cadre du sommet. Notre position sera conforme aux options de notre diplomatie et de la politique étrangère que nous menons.

La promotion de la langue française, notamment dans les secteurs de pointe — je suppose que vous faites allusion notamment à l'informatique —, relève de la compétence de la communauté. De la même façon, le soutien de la langue française dans les pays africains n'est pas de la compétence du gouvernement fédéral.

Il faut aussi savoir que la contribution de la Belgique au budget de l'Agence de coopération culturelle et technique est entièrement à charge de la Communauté française, de même que la participation au programme de l'agence. Cette répartition s'inscrit dans le cadre des compétences telles que définies au sein de nos propres institutions.

M. le président. — La parole est à Mme Lizin.

Mme Lizin (PS). — Monsieur le président, je remercie le Premier ministre de sa réponse. Je voudrais juste lui demander si la Belgique va soutenir la thèse selon laquelle les deux nominations — de qualités institutionnelles assez différentes — doivent être liées.

M. le président. — La parole est au Premier ministre.

M. Dehaene, Premier ministre. — Il serait assez logique d'essayer d'obtenir une solution d'ensemble, mais cet aspect devra être discuté lors de la réunion préparatoire. Nous sommes confrontés à un jeu d'équilibres délicats.

Votre demande fait apparaître en filigrane la question de savoir si l'on augmenterait les chances de M. Dehaybe en établissant une liaison entre les deux nominations. Encore faudrait-il savoir si tel est vraiment le cas. Il serait dangereux de figer nos positions dès à présent car notre analyse sur place sera peut-être différente.

Mme Lizin (PS). — Une autre liaison, indirecte, pourrait peut-être s'établir par rapport au budget.

M. Dehaene, Premier ministre. — L'État belge en tant que tel n'apporte pas de contribution. Il appartient à l'institution qui contribue de s'interroger. Toutefois, je soulignerai qu'il est plus périlleux de jouer dans les liaisons dangereuses en politique qu'au cinéma.

M. le président. — L'incident est clos.
Het incident is gesloten

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME LIZIN AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUR «LE SORT DE SOUHA BECHARA, DÉTENUE DANS UN CAMP AU LIBAN»

VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW LIZIN AAN DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN OVER «HET LOT VAN SOUHA BECHARA, DIE OPGESLOTEN IS IN EEN KAMP IN LIBANON»

M. le président. — L'ordre du jour appelle la demande d'explications de Mme Lizin au ministre des Affaires étrangères.
La parole est à Mme Lizin.

Mme Lizin (PS). — Monsieur le président, je suppose que M. le ministre a reçu les explications relatives à la situation de Mme Bechara.

Le Parlement européen a adopté une résolution qui demande sa libération. Cette femme a été accusée d'avoir participé à une tentative d'action violente contre le chef de la milice du Liban-Sud. Elle justifie largement une démarche de la Belgique, en tout cas selon les informations dont nous disposons au moment du dépôt de ma demande d'explications, voici quelques semaines.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous dire si ce cas spécifique a été traité et si notre pays s'y intéresse? Nous nous apprêtons à recevoir M. Bouez. Avez-vous l'intention d'entreprendre une démarche particulière pour Mme Bechara?

M. le président. — La parole est à M. Derycke, ministre.

M. Derycke, ministre des Affaires étrangères. — Monsieur le président, les éléments dont nous disposons au sujet de cette affaire étant très fragmentaires, je vais essayer de m'informer plus amplement.

Comme vous le savez, madame Lizin, Mme Bechara a été arrêtée en 1988, à la suite d'une tentative d'assassinat contre Antoine Lahad, chef de l'Armée du Liban-Sud, milice qui contrôle cette région pour le compte d'Israël, conjointement avec l'armée israélienne.

Actuellement, nous disposons de quelques informations par le biais de nos ambassades en Israël et au Liban. Mme Bechara serait la seule femme détenue au camp de Khiam. Selon certaines sources, sa famille aurait été autorisée à lui rendre visite en 1995 et, depuis un certain temps, sa mère aurait reçu l'autorisation de lui rendre visite une fois par mois.

Vous connaissez l'importance que le gouvernement et le Parlement accordent au respect des droits de l'homme, et donc des détenus. En outre, la protection des droits de l'homme constitue un élément essentiel dans les relations entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens.

Je vais m'informer auprès de nos ambassades et examiner ce que nous pouvons faire, de façon utile, pour améliorer le sort de Mme Bechara.

Quant à la problématique entre la Palestine et Israël, je vois M. Nabil Shah aujourd'hui à 17 heures, pour préparer la réunion de ce week-end qui traitera, entre autres, de la question.

M. le président. — La parole est à Mme Lizin.

Mme Lizin (PS). — Monsieur le président, je ne visais pas la question palestinienne au sens propre, mais plutôt la question libanaise, et donc syrienne.

M. Derycke, ministre des Affaires étrangères. — Oui, mais j'ai l'impression que toutes ces questions sont extrêmement liées.

Mme Lizin (PS). — Monsieur le président, je me permets de demander à M. le ministre d'être actif et rapide en cette matière.

Nous sommes supposés examiner, à un moment donné, cette convention entre la C.E.E. et Israël et ce genre de question fait partie de l'ensemble du paysage politique qui entoure cet accord.

M. le président. — L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

Mesdames, messieurs, l'ordre du jour de la réunion publique de la commission des Affaires étrangères est ainsi épuisé.

De agenda van de openbare vergadering van de commissie voor de Buitenlandse Aangelegenheden is afgewerkt.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

(La séance est levée à 10 h 20.)

(De vergadering wordt gesloten om 10.20 uur.)